JE PARLE

POUR la Dame veuve C***, Marchande, Commiſſionnaire de cette Ville.

CONTRE Me. MOISSET, Procureur du Roi en la Cour.

MESSIEURS,

Je croyois n'avoir à vous entretenir que des infortunes de la veuve que je défends, que des abus d'autorité dont Me. Moiſſet s'eſt rendu coupable, pour punir ma partie d'avoir ſu mieux captiver que lui la confiance publique dans un commerce à raiſon duquel elle a le malheur d'avoir ce Magiſtrat pour concurrent; mais les emblêmes dont vos Siéges ſont décorés, les flambeaux funèbres qui vous éclairent, la pâleur peinte ſur vos figures, ces attitudes diverſes, expreſſion des ſentimens de douleur dont chacun de vous eſt affecté, tout m'annonce que je dois remplir en ce moment le double miniſtère de défenſeur de la Dame C***, & de diſpenſateur des conſolations dont l'homme a beſoin au moment de ſa diſſolution.

Comme défenſeur de la veuve C***, je me dis : l'Orateur romain oſa bien accuſer Catilina en perſonne du Sénat dont il étoit membre; de nos jours, Bergaſſe a bien eu le courage de démaſquer des Miniſtres inſolamment aſſis ſur le marche-pied du Trône, pourquoi ne préſenterai-je pas la vérité avec cette fière & ſainte hardieſſe, qui fait triompher l'innocence opprimée, & qui pourſuit le vice revêtu de l'autorité, & réfugié dans le ſein des Tribunaux.

Comme diſpenſateur des conſolations que la religion ménage à ceux qui ſont dans votre ſituation : je préſenterai votre ſupplice comme une faveur ſignalée, puiſqu'il eſt infiniment au-deſſous du mal que vous avez fait à votre Patrie, & des attentats ſans nombre que votre conſcience doit vous reprocher, en me ſervant des expreſſions conſacrées dans les Conciergeries : je vous dirai que vos Juges vous ont fait grace, & que vous avez gagné votre procès.

Law folio FRC 9876

Celle que je défends sembloit avoir été formée pour enchaîner les cœurs le plus rebelles, & pour fixer les plus volages. Après plusieurs essais, elle entreprit la conquête d'un racoleur, qu'elle vit aussitôt tomber à ses pieds; jugez par-là, MM., de ses forces & de ses moyens; son esprit façonné par les leçons de son mari, l'avoit rendue célèbre dans l'art des négociations, lorsqu'elle eut le malheur de voir succomber cet époux incomparable sous le poids de ses travaux.

Après avoir consacré les neuf premiers jours aux larmes & aux cérémonies funèbres, la Dame C*** , sans fortune & sans crédit, songea à tirer parti des précieux dons qu'elle avoit reçu de la nature; elle fit part de son projet à quelques amis, & bientôt elle fut placée à la tête du commerce de commission de cette grande ville. Ses succès n'auroient pas eu de bornes, si le démon de la jalousie ne lui avoit fait trouver dans la personne de Me. Moisset un concurrent d'autant plus dangereux, que sa double qualité de Procureur du Roi & de Capitoul prêtoient un secours invincible à son ambition & à sa vengeance.

Me. Moisset nourrissoit ces grandes idées dans son ame, lorsqu'il vit tomber un déluge d'écrits, vulgairement appellés Pamphlets, dans lesquels vos Seigneuries & leurs protecteurs étoient peu ménagés. L'esprit dont Me. Moisset étoit animé lui suggéra le fameux réquisitoire dans lequel ma partie vous fut présentée comme ayant composé & distribué les libelles qu'il vous déféroit. Ce fut sur la foi de sa parole habituellement mensongère, que vous ordonnâtes une descente, qui fut faite avec un éclat encore plus funeste à celle que je défends, qu'improuvée du public. Quoiqu'il en soit, il fut dressé un procès verbal, d'où il doit résulter qu'on ne trouva dans l'appartement de la Dame C*** que les livres élémentaires de sa profession, tels que Portier des Chartreux; Thérèse Philosophe; le Sopha couleur de rose, le tout orné & enrichi de figures.

Mais qu'importent la vérité ou la fausseté de l'accusation; l'objet de Me. Moisset a été toujours rempli; le public, qui n'ignore pas que le secret est l'ame du commerce & des négociations, affecté de cette descente, a retiré sa confiance, & la malheureuse veuve que je défends gémit isolée, tandis que

ſon avide concurrent établit ſur ſes ruines la fortune la plus brillante.

Il n'eſt pas un de mes auditeurs qui n'atteſtât, ſur ſa conſcience, la vérité des faits que j'ai l'honneur de vous avancer. Je ſupprime donc l'analyſe des preuves, & je paſſe à mes concluſions, qui tendent, A CE QU'IL VOUS PLAISE, MESSIEURS, faire défenſes à Me. Moiſſet de s'immiſcer, directement ni indirectement, dans le commerce dont s'agit ; & attendu le tort que ſes manœuvres ont fait à ma partie, ordonner que ledit Me. Moiſſet ſera tenu de fournir un état de toutes ſes pratiques, & de les engager de bonne foi à donner leur confiance à la veuve, pour ne pas rendre ſes talens abſolument oiſifs : ma partie conſent que ledit Me. Moiſſet ſoit Commiſſionnaire en titre de la Cour, ſans préjudice aux membres de pouvoir ſe paſſer de ſon miniſtère, ſi l'état de leurs finances ne leur permet pas d'entretenir un ſemblable Officier.

C'eſt l'état de la Cauſe.

La ſituation où vous vous trouvez m'inſpire la plus grande confiance pour le ſuccès de mes concluſions. Non, MM., vous ne voudrez pas mourir comme vous avez vécu ; non, vous ne voudrez pas que le dernier acte de votre vie ſoit une iniquité preſque auſſi atroce que celle dont vous vous êtes ſouillés pendant votre proſpérité : ſi votre conſcience ne rappelle pas les principes de probité, d'honneur & de patriotiſme que vous avez ſi indignement abandonnés, que la crainte, que l'appareil lugubre qui vous environne produiſent au moins cet effet ſalutaire ; n'écoutez pas les conſeils perfides du ſieur Senovert, conſeiller de vos crimes ; il doit être le compagnon de votre ſupplice ; ne pouſſez pas la docilité à ſes leçons, juſqu'à mourir dans l'impénitence comme lui.

La peine que vos concitoyens vous infligent dans ce moment, ne ſera pas moins ſalutaire que la cauſe publique. Cette leçon étoit néceſſaire pour intimider vos ſucceſſeurs, & pour les contenir dans les bornes du devoir.

Vous étiez déplacés ſous tous les rapports, & nous vous déchargeons d'un fardeau trop ſupérieur à vos forces : vous étiez nés dans la baſſeſſe, on vous fait rentrer dans le néant ; vous étiez ſans génie, & on vous rend incapables de toutes fonctions ; vous étiez des ignorans, & on vous met à l'abri de faire des fautes ; vous étiez des miſérables que le beſoin portoit à faire un trafic honteux de la juſtice. Dans l'état où vous ſerez réduits, le peu que vous avez vous ſuffira ; l'orgueil le plus étrange avoit dégénéré en une inſolence inſupportable : on vous ramene à vous-même, & on vous apprend à vous connoître ; enfin, ſoit au moral, ſoit au phyſique, vous y gagnez infiniment dans la métamorphoſe que vous allez éprouver. Faites donc un ſacrifice agréable au public, c'eſt le ſeul moyen de lui plaire. Vous n'ignorez pas combien il eſt avantageux de captiver ſa bienveillance ; courez donc au bûcher

qu'il vous a préparé, renaiſſés de vos cenéres, & donnez à la France le ſpectacle de cette régénération, dont votre fondateur cherchoit à flatter ceux qui avoient la ſimplicité de croire à ſes brillantes rêveries.

Je conclus comme en ma requête.

JE PARLE EN MA PROPRE CAUSE.

CONTRE la veuve C***, Marchande Commiſſionnaire de cette Ville.

MESSIEURS,

ENTRAÎNÉ par l'événement qui nous accable, le Public ne voit dans votre conduite, & particuliérement dans la mienne, que les effets d'une pente naturelle vers toute ſorte de vices. Aveugle, il ne comprend pas que les corps, ainſi que les individus, ſont entraînés vers une deſtinée inévitable, & que dans tout ce que nous avons fait, nous avons cédé au génie qui domine le Sénéchal de Toulouſe depuis l'inſtant de ſa création. Je m'occupe d'abord des intérêts de la Compagnie, je parlerai enſuite des objets qui me diviſent perſonnellement avec la veuve C * * *.

Pour prouver que nous n'avons fait que céder à l'action irréſiſtible, origiginairement donnée au Sénéchal de Toulouſe, je n'ai qu'à rappeller qu'en 1272, Philippe-le Bel créa des Commiſſaires Enquêteurs dans tous les Bailliages & Sénéchaux du Royaume: que celui de Toulouſe mépriſant les privileges de la province, fut le ſeul qui prît des offices nouvellement créés, & que Philippe lui-même les anéantit huit mois après, ſur les réclamations de la Province.

Je n'ai qu'à rappeller qu'en 1522, François premier ayant créé des Conſeillers-Rapporteurs dans tous les Sénéchaux de la Province, celui de Toulouſe fut le ſeul dans lequel ces places furent remplies, & que le même Roi les anéantit preſqu'auſſitôt ſur la demande des Gens des Trois-Etats.

Je n'ai qu'à rappeller la fameuſe lettre que nous écrivîmes, en 1770, au Chancelier Maupeou, pour lui offrir de remplacer le parlement de Toulouſe, qu'il menaçoit de deſtruction. Après une marche ſi conſtamment oppoſée aux privileges de la Province, au droit public du Royaume, & à l'intérêt de nos concitoyens, doit-on nous faire un crime, ſi, cédant à la deſtinée du corps, nous avons accepté les places du Grand-Bailliage ?

Le Public indigné, a interrompu Moiſſet pour précipiter le Tribunal au feu.

LOIN d'ici, Juges infames,
Enfans d'un Monſtre infernal;
Fuyez vîte; on livre aux flammes
Votre inique Tribunal.
L'erreur ceſſe, un Prince juſte
A Thémis rend tous ſes droits.
Hâte-toi, Sénat auguſte!
Viens faire regner les lois.